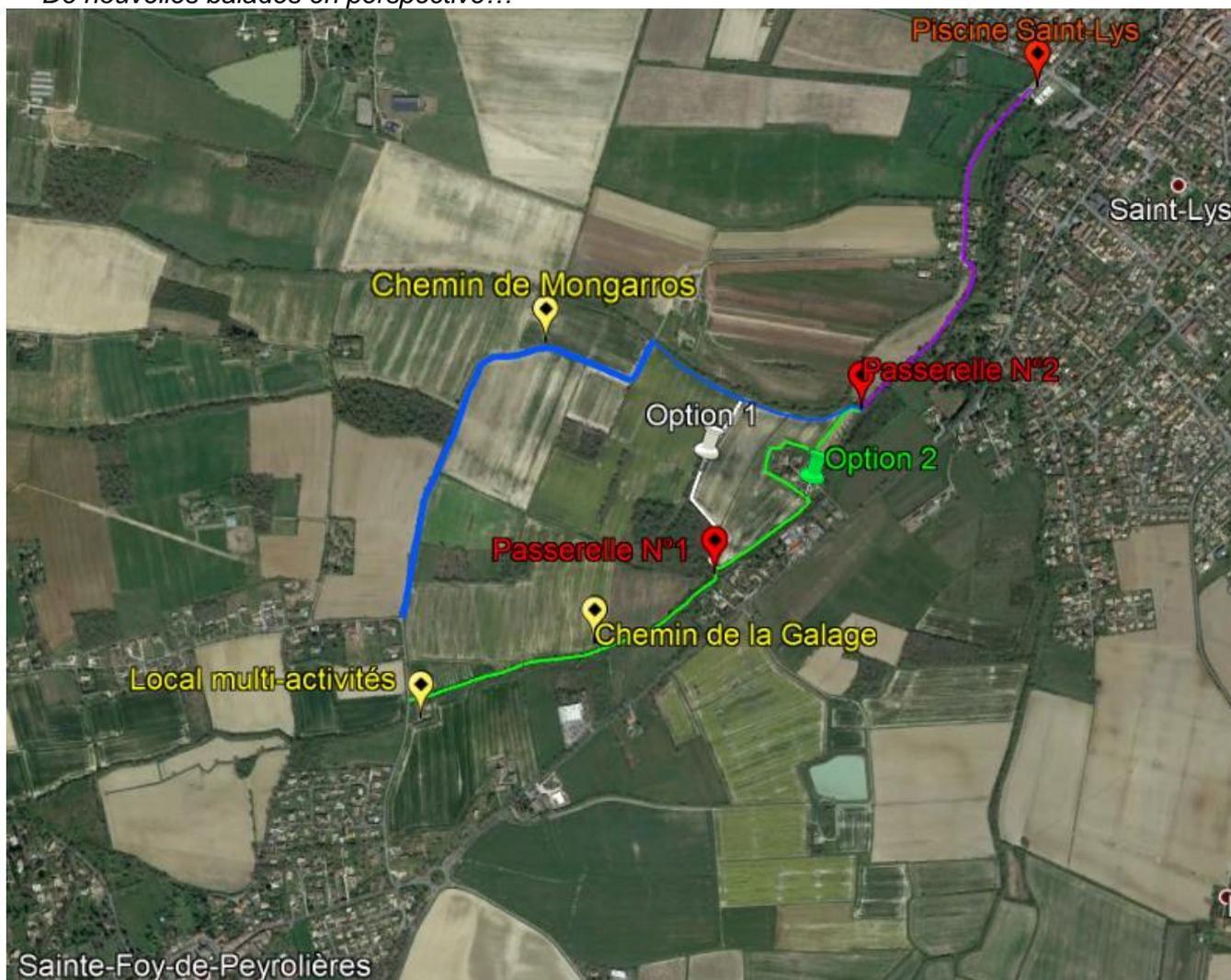


2 chemins pour une liaison piétonnière vers Saint-Lys

De nouvelles balades en perspective...



Les premiers travaux ont été engagés dans le cadre du projet de réalisation d'une liaison piétonnière entre notre commune et Saint-Lys.



Le chemin rural de Mongarros (en bleu sur la vue aérienne) était fermé depuis de nombreuses années. L'opportunité s'est présentée de pouvoir le rouvrir dans le cadre d'un accord entre un agriculteur et une entreprise de travaux publics.

Actuellement le chemin est renforcé pour pouvoir créer une piste carrossable. Pendant 3 ans et sous certaines conditions, elle permettra à des camions d'apporter de la terre pour niveler des terres agricoles qui seront ainsi valorisées.

Le chemin sera ensuite restitué à la commune comme chemin de randonnée et d'accès aux propriétés agricoles qu'il desservira.

En parallèle, un second chemin sera consolidé le long de la Galage (en vert et blanc sur la vue aérienne). Le tracé définitif (Option 1 ou Option 2) est à arrêter avec le propriétaire et l'agriculteur concerné.

Il démarrera près du nouveau local multi-activités, le long de la station d'épuration.

2 passerelles seront installées.

Ces 2 chemins se rejoindront pour poursuivre ensuite sur la commune de Saint-Lys (en violet sur la vue aérienne) pour déboucher près de la piscine et du moulin.

Nous pourrions profiter ainsi d'une belle boucle de plus de 3 km pour découvrir la faune et la flore de notre commune.



Une convention* très stricte a été établie avec l'entreprise chargée des travaux, afin de limiter les nuisances induites au maximum. Une signalisation particulière sera installée route de St Thomas.

*Extraits de la convention :

... »l'accès permanent en flux discontinu du chemin de Mongarros aux camions appartenant à la société CASSIN TP aux jours et heures suivants :

- **Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h à raison de 10 périodes de 3 semaines / an pour 40 camions / jour** (ce nombre de véhicules pourra être revu et/ou augmenté en fonction des suites réservées aux négociations en cours pour une sortie vers la commune de Saint-Lys) ; »

... »La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 années à compter du 30 mars 2021, soit jusqu'au 30 mars 2024 ».

La 1^o période a eu lieu sur 5 jours en avril : 1^o et 2 avril, 6,7 et 8 avril,

Nous vous remercions pour votre compréhension pendant les périodes de travaux.

Les tracés peuvent être amenés à être modifiés.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée de ce projet.